

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour adultes et Jeunes Handicapés, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en oeuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir.

C'est valeurs ont pour nom :

**Solidarité**  
**Unité**  
**Éducation**  
**Formation**  
**Qualité de la vie**  
**Service public**  
**Laïcité**  
**Citoyenneté**

## ➔ Contacts utiles

### **Le territoire Rhodanien**

Siège territorial  
ESAT APAJH  
40 rue de Montroi - 01800 Charnoz sur Ain  
**Tél. 04 74 46 78 66**

### **Association Départementale APAJH de l'Ain**

Boîte Postale: AGLCA  
2 Boulevard Irène Joliot Curie  
01006 Bourg-en-Bresse Cedex

### **Permanences mardi matin**

1 rue Lesage  
01000 Bourg-en-Bresse  
**Tél. 04 74 52 16 81**

### **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

13 avenue de la Victoire  
01000 Bourg-en-Bresse  
**Tél. 0 800 888 444**  
**mdph@cgo1.fr**

### **Fédération des APAJH**

Tour Maine Montparnasse,  
33 avenue de Maine - 29<sup>ème</sup> étage -  
Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris Cedex 15  
**Tél. 01 44 10 23 40**

## **IME Henri LAFAY** Accueil Jeunes Autistes





**L'établissement est un semi internat s'adressant à des jeunes autistes de 5 à 20 ans, bénéficiant d'une orientation de la CDAPH .**

### ➤ Capacité d'accueil et horaires d'accueil :

L'établissement à une capacité d'accueil de 22 places et est ouvert :

- les lundis , mardis et vendredis de 9h00 à 16h00
- Les jeudis de 9h30 à 16h00
- Les mercredis de 9h00 à 13h30

### ➤ Encadrement :

**Direction :** Martine PIRAT CRAMET

**Chef de service :** Brigitte ALBAN

**Équipe pluridisciplinaire :** Psychologues, psychomotricienne, pédopsychiatre, orthophoniste, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, Aides Médico-Psychologiques, maîtresse de maison, enseignante, agent de service intérieur.



**L'établissement propose un Projet individualisé d'Accompagnement autour de 3 axes :**

### ➤ I – Axe éducatif

**L'accompagnement s'appuie sur des principes d'éducation structurée en respectant les critères :**

- D'organisation de l'espace,
- D'organisation du temps : hebdomadaire, quotidien,
- D'organisation de l'activité.

**Des activités éducatives permettent à l'enfant ou l'adolescent :**

- De mettre en action ses capacités,
- De devenir de plus en plus autonome,
- De faciliter l'acquisition de pré-requis pour certains apprentissages scolaires,
- De préparer les plus âgés à l'accès à des activités de type pré professionnel,
- De permettre au jeune d'être en interaction avec son environnement.

### ➤ II – Axe thérapeutique

**L'approche thérapeutique à l'IME s'articule principalement autour de 3 directions :**

- Le travail auprès des enfants
- Le travail thérapeutique en direction des familles:
- Le bilan psychologique



### ➤ III – Axe pédagogique

**Les objectifs sont contenus dans le référentiel des compétences de l'école primaire :**

- Construction de la personnalité, acquisition de l'autonomie et apprentissage de la vie sociale,
- Construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps
- Développement du désir d'apprendre et de reconnaître,
- Acquisition des apprentissages fondamentaux.

**Le projet pédagogique est mis en oeuvre par un personnel de l'Éducation Nationale et vise à :**

- Développer la structuration de la pensée et les capacités cognitives pour préparer les apprentissages, le langage oral et écrit, le graphisme, les mathématiques, les activités d'éveil.
- Le projet pédagogique de chaque enfant s'intègre dans son projet individualisé en référence aux diverses potentialités mises en émergence par le Projet Éducatif Personnalisé.